

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025.12.77

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarifs des concessions de terrain du cimetière de Lancié applicables dès le 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022.11.69 du 14 novembre 2022 fixant les tarifs des concessions au cimetière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions de terrain comme suit, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- ❖ Concession de terrain de 2 m² d'une durée de **15 ans** : **150 €**
- ❖ Concession de terrain de 2 m² d'une durée de **30 ans** : **250 €**
- ❖ Concession de terrain de 2 m² d'une durée de **50 ans** : **400 €**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

